ANNONCEMENT 2ème manche du TROPHEE NATIONAL

Saison 2023/2024

25 et 26 novembre 2023

L'ASMV organise la 2ème manche Trophée National de patinage de vitesse « Short-track » **2023/2024** sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV) à **UCPA Sport Station (16 Place Simone Veil 92360 Meudon-la-Forêt).**

Début des échauffements :

Les échauffements auront lieu samedi matin à partir de 10h pour la catégorie « Espoir » et, au plus tôt, à partir de 13h pour les catégories « Trophée National » et « Open ». L'horaire définitif sera précisé selon nombre d'inscrits.

Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de **58x28** sur laquelle sont tracées 5 pistes de 111,12 m selon la règle ISU 280. Le tour de la piste sera recouvert de matelas de protection.

Inscriptions

Les inscriptions (35 € par patineur) doivent parvenir au plus tard le **vendredi 17 novembre 2023** (délai de rigueur) sur le site des inscriptions en ligne www.short-track.fr et par mail au Coordinateur de courses violaine.souiller@gmail.com avec copie **meudonvitesse@gmail.com.** Les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte y compris pour les relais. L'inscription du remplaçant ne pouvant être faite par le site, vous devez le préciser dans le mail au coordinateur de course. Un chèque de caution de 50 euros par club sera demandé pour les bonnets de casque.

Règles générales

Le Trophée National est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes. Les étapes du Trophée National sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, B, C, D et E, licenciés à la FFSG, voire à d'autres fédérations membres de l'ISU.

La compétition est ouverte à tous les patineurs sans condition de temps.

La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

● **Regroupement « Trophée National »** : tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500 m et 1 000 m inférieur à 175 secondes (hommes et dames).

● **Regroupement « Espoir »** les autres juniors D et tous les juniors E sans condition de temps

● **Regroupement « Open »** : les autres Senior, Junior A, B et C sans condition de temps

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser trois tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits (sauf pour les grandes distances « ex 1500 m » qui pourront selon le timing n'être réalisées qu'en 2 tours).

La répartition dans les poules s'effectue :

- Pour les poules du regroupement Trophée National par cumul 500 m + 1 000 m croissant
- Pour les poules du regroupement Espoir par temps croissant sur 333 m
- Pour les poules du regroupement Open par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence seront ceux enregistrés au Top France. Cependant pour les patineurs des regroupements Espoir et Open qui n'auraient aucun temps enregistré, le meilleur temps sera déclaratif de la part du club. En cas de doute flagrant constaté pendant la compétition sur un temps déclaré lors de l'inscription, l'arbitre pourra décider d'exclure le patineur de la compétition pour sa sécurité et celles des autres patineurs et d'appliquer une pénalité de points aux clubs correspondant au dernier de la poule dans laquelle le patineur est inscrit avec un minimum de 50 points.

Les courses de relais se déroulent suivant le format conventionnel. Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes. Les relais ont lieu par regroupement « Espoir » et « Trophée National ». Un club peut inscrire plusieurs équipes par regroupement.

Les équipes du relais « Trophée National peuvent intégrer au maximum deux patineurs du regroupement « Open ».

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles avec possibilité d'inscrire des remplaçants.

Il est possible de remplacer des patineurs forfaits pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition à condition que les remplaçants aient été préinscrits.

Les patineurs doivent être licenciés « Compétition de la FFSG » et inscrits par leur club. Le cas échéant, les patineurs étrangers doivent certifier leur appartenance à une fédération membre de l'ISU.

<u>Programme de la compétition</u>

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuelle sont les suivantes :

Trophée national Poule 1 : 1500 m, 500 m, 1 000 m
Trophée national Poule 2 : 1500 m, 500 m, 1 000 m
Trophée national Poule 3 : 1000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m
Espoir Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m
Espoir Poule 3 : 500 m, 333 m, 333 m
Espoir Poule 4 : 333 m, 222 m, 333 m (adapter en fonction du temps des patineurs)

Open : 1 000 m, 500 m, 777 m

Courses de relais « conventionnels »
Poule Espoir : 2 000 m (3 patineurs)
Poule Trophée National : 3000 m (4 patineurs)

Règles de la compétition

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et de la détermination du vainqueur, suivent les règles CSNPV 1.5.b c et 1.6.d le présent § et le règlement ISU.
Pour la composition de la première course de la première distance, le classement des patineurs est effectué sur le critère de sélection à la compétition (temps ou cumul enregistrés dans le Top France). Les patineurs qui n'ont pas de temps ou de cumul enregistré sur le Top France sont tirés au sort. Pour les distances suivantes, la composition des séries se fera en fonction du classement général intermédiaire.
Les courses sont courues avec le système toutes finales sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde Pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un Carton Jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des 1/2 finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous des finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.

Récompenses

Des récompenses seront remises par poule et par sexe et pour les relais. Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.

Service Médical

Les secours seront assurés par la Croix Rouge.

Équipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la règle ISU 291 et au règlement national.

Réunion des coachs

La réunion des coachs se tiendra le samedi 25 novembre, 30 minutes avant l'échauffement (l'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscriptions) en présence des coachs et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité du juge arbitre et du coordinateur de course.

Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.

Le président :
Vincent DEMOLINIS **Le 30/10/2023**

Restauration :

Samedi midi à partir de 11h :
Snack au bar de la patinoire selon tarif UCPA disponible sur le site https://www.ucpa.com/sport-station/meudon.
Repas des officiels, des bénévoles et d'un coach par club, dans notre espace VIP.

Samedi soir :
Soirée Couscous Tajine dans l'espace VIP de la patinoire servi par un traiteur local.
Tarif 16 € par personne boissons comprises.
Repas du coach offert à partir de 10 repas payants par club.
Venir avec un chèque pour le total des repas, en ayant réservé, au préalable, vos places auprès de votre club. (Pas de réservation possible sur place).

Dimanche midi :
Snack au bar de la patinoire selon carte UCPA.
Repas des officiels, des bénévoles et d'un coach par club dans, notre espace VIP.

L'UCPA ayant un restaurant au sein du complexe sportif qui organise une carte spéciale pour la compétition, n'autorise pas l'ASMV à faire commerce des repas.
Les micro-ondes, bouilloire, ou autre appareil électroménager ne sont pas autorisés.
Les plats achetés à l'extérieur ne peuvent pas être consommés dans l'enceinte de l'UCPA.

Liste des hôtels :

IBIS Budget **(Hôtel partenaire)**
1 Rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay

B&B HOTEL Paris Meudon Vélizy
1 Ter Rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay

Hôtel Forest Hill Meudon Vélizy
40 Av. Du Maréchal De Lattre De Tassigny, 92360 Meudon-la-Forêt

B&B HOTEL Paris Meudon Vélizy
9 Route du Colonel Marcel Moraine, 92360 Meudon-la-Forêt

HOTEL IBIS Paris Meudon Vélizy
7 Route du Colonel Marcel Moraine, 92360 Meudon-la-Forêt